



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHÉ

Date du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2026

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Jérôme BIGNON**, maire.

Étaient présents : BIGNON Jérôme, VITRY Sandrine, STUMBOFF Richard, RETAILLÉ Claire, CASTEL Guillaume, LESAGE Anaïs, MICHEL Benoît, FARDOIT Yolande, GORET Jasmy, BARTHONNET Sylvie, DRAULT Laurent, ~~WATIN Françoise, LEVESQUE Simon, SUTOUR Sandrine, TIERCE Julien~~

Excusés : WATIN Françoise, LEVESQUE Simon, TIERCE Julien

Secrétaire de séance : STUMBOFF Richard

Pouvoirs :
WATIN Françoise donne pouvoir à BIGNON Jérôme
LEVESQUE Simon donne pouvoir à STUMBOFF Richard
TIERCE Julien donne pouvoir à CASTEL Guillaume

ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation des procès-verbaux des deux réunions précédentes

M. le Maire met à l'approbation les procès-verbaux du conseil municipal des 11 et 20 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux du conseil municipal des 11 et 20 mars 2026.

Indemnités des élus

Vote de l'indemnité de M. le Maire

M. le Maire introduit le sujet en rappelant que son souhait est de maintenir le taux d'indemnité des élus aux taux appliqués sur le mandat précédent. Il quitte ensuite la salle.

M. Stumboff, premier adjoint, expose le mode de calcul et d'attribution de l'indemnité des élus. Ces barèmes sont définis légalement. Les taux maximaux s'appliquent de droit. Par contre, pour appliquer un taux inférieur, il convient de délibérer. Les indemnités de fonction dépendent de la population de la commune. Elles se basent sur l'indice brut 1015 de la fonction publique auquel un taux est appliqué.

Pour notre commune, le taux maximal est de 44.3% de cet indice pour ce mandat.

Sur le mandat précédent (2020-2026), le taux relatif à l'indemnité du maire avait été maintenu à 31%.

M. Stumboff rappelle que M. le Maire avait fait état de son souhait de ne pas voir son taux d'indemnité augmenter et par conséquent de le maintenir au taux historiquement appliqué de 31%. Cela correspond à une indemnité d'un montant de 1 274.26 euros brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de fonction de M. le Maire au taux personnalisé de 31% de l'indice maximal.

M. le Maire réintègre la salle du conseil municipal.

Vote de l'indemnité des adjoints :

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas qu'il y ait de différence entre les indemnités des adjoints.

Le taux maximal pour les adjoints, selon la strate de population, est de 11,77%.

Sur le mandat précédent (2020-2026), le taux relatif à l'indemnité des adjoints avait été maintenu à 10,70% de l'indice 1015 soit 439,82 euros brut.

Dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, il est proposé de ne pas augmenter le taux de l'indemnité des adjoints et de le maintenir au taux du précédent mandat, soit 10,70%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de fonction des trois adjoints au taux personnalisé de 10.70% de l'indice maximal.

Délégations consenties au Maire

Sur demande de la Trésorerie, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de donner délégation au maire pour un certain nombre de matières comme énumérée dans l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales : tarifs des droits de voirie, de stationnement, signature des contrats d'emprunts, d'assurances, création des régies de recettes et d'avances, concessions de cimetière, acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros, négociation et acceptation des honoraires d'avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts, offres d'expropriations, reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme, exercice du droit de préemption, actions en justice, règlement des conséquences dommageables des accidents des véhicules municipaux, virements de crédits depuis les chapitres de dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

M. Michel demande s'il est possible d'autoriser M. le Maire à encaisser les chèques d'une valeur de moins de 500 euros, sans avoir le besoin de délibérer spécifiquement.

En effet, il est parfois nécessaire de délibérer pour l'encaissement de chèques de quelques euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer toutes les matières ci-dessus énumérées à M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à procéder à l'encaissement de chèques d'une valeur inférieure à 500 euros sans nécessité de délibération spécifique.

Désignation des délégués des syndicats

Mme Barthonet-Wutkar demande des précisions sur les missions de ces syndicats ainsi que sur l'investissement attendu.

M. Bignon, étant sur le mandat précédent délégué SMIRTOM, expose les différentes interventions du SMIRTOM (ramassage des ordures ménagères, gestion des déchetteries, de la ressourcerie...). Cet engagement est assez chronophage. Les réunions sont assez fréquentes.

M. Castel, qui était délégué au SMAEP, détaille les missions liées à la distribution de l'eau potable et à la gestion de la ressource en eau et des infrastructures d'exploitation. Il estime le nombre de réunions à une par trimestre. Elles se font souvent à Courtomer.

Mmes Retaillé et Vitry expliquent le domaine d'intervention lié au SIVOS, en lien avec les activités du collège. Il s'agit de 3 réunions par an.

M. Bignon intervient sur le Te61 en indiquant que ce syndicat intervient dans les domaines de l'éclairage public et de l'effacement des réseaux. Il n'a pas connaissance de la fréquence des réunions.

La représentation de la commune dans les différents syndicats a son importance pour défendre des projets. Cela implique aussi le vote d'un bureau, avec des budgets et des compétences spécifiques.

SIVOS Secondaire : (syndicat qui gère les dépenses liées aux activités du collège)

Titulaires :

- FARDOIT Yolande
- RETAILLE Claire

SMAEP (Syndicat mixte d'alimentation en eau potable) :

Titulaires

- BIGNON Jérôme
- DRAULT Laurent

Te61 (syndicat d'électrification) :

Titulaire

- GORET Jasmy

Suppléant

- MICHEL Benoît

SMIRTOM (ramassage ordures ménagères) :

Titulaires

- WATIN Françoise
- FARDOIT Yolande

Suppléant

- CASTEL Guillaume

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les noms ci-dessus proposés au sein des différents syndicats.

Désignation des membres des commissions

Les commissions communales sont spécifiques à la commune. Elles correspondent à des besoins spécifiques demandés par les institutions (impôts, élections, école, collège) ou à des groupes de travail sur des thématiques particulières.

Des commissions peuvent être créées en cours de mandat.

M. Castel intervient sur les commissions liées à la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle.

Nous attendrons que la présidence soit élue pour désigner des membres du conseil municipal au sein des différentes commissions communautaires.

M. le Maire indique que le premier conseil communautaire, qui aura pour ordre du jour l'élection de la présidence et des vice-présidences, aura lieu le jeudi 9 avril prochain. Il indique qu'il défendra de son mieux les différents projets de notre commune !

Adjoint délégué à la communication et aux relations avec les associations : STUMBOFF Richard

Adjointe déléguée aux budgets et aux ressources humaines : VITRY Sandrine

Adjoint délégué aux travaux, à la voirie et aux chemins de randonnée : MICHEL Benoît

Commission travaux, projets, aménagements et appel d'offres : (dans le cadre de marchés publics)

Membres titulaires : - MICHEL Benoît - CASTEL Guillaume - LESAGE Anaïs

Membres suppléants : - LEVESQUE Simon - GORET Jasmy - BARTHONNET WUTKAR Sylvie

Commission de contrôle de la liste électorale : (vérification des inscriptions et radiations)

Membre titulaire : - LESAGE Anaïs

Membre suppléant : - VITRY Sandrine

Les membres extérieurs représentant le Tribunal judiciaire et la Préfecture seront désignés ultérieurement.

Commission du CCAS : (concerne le volet social de la commune, budget annexe, logements, aides)

Président : - BIGNON Jérôme

Membres : - VITRY Sandrine - FARDOIT Yolande - DRAULT Laurent
- SUTOIR Sandrine - CASTEL Guillaume

Les membres extérieurs représentant les différentes structures sociales seront désignés ultérieurement.

Commission communication : (bulletin municipal, site internet...)

Membres : - STUMBOFF Richard - LEVESQUE Simon - TIERCE Julien

- RETAILLE Claire - VITRY Sandrine - BARTHONNET-WUTKAR Sylvie

COLLEGE ANDRE COLLET : (participation au conseil d'administration)

Membre titulaire : - FARDOIT Yolande

Membre suppléant : - VITRY Sandrine

ECOLE DES SOURCES : (participation au conseil d'école)

Membre titulaire : - STUMBOFF Richard

Membre suppléant : - BIGNON Jérôme

Correspondant défense :

- STUMBOFF Richard

Correspondant protection civile :

- BIGNON Jérôme

Correspondant alerte téléphonique :

- BIGNON Jérôme

Correspondant pandémie grippale :

- BIGNON Jérôme

Correspondant CNAS : (action sociale pour le personnel communal)

- MICHEL Benoît

Correspondant sécurité routière :

- STUMBOFF Richard

Référent SAGE Sarthe Amont :

- LEVESQUE Simon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les noms ci-dessus proposés.

M. le Maire demande aux élus de faire des retours en réunion de conseil municipal des réunions de syndicats ou autres auxquelles ils auront assisté.

Tour de l'Orne cycliste féminin

Le samedi 11 avril, la commune de Moulins-la-Marche sera ville étape de la première journée du Tour de l'Orne cycliste féminin. L'arrivée est prévue vers 16h00 face à la coopérative Agrial. Le bourg sera traversé deux fois par les cyclistes.

Une réunion d'organisation a eu lieu le mardi 23 mars en présence de M. Henry du comité organisateur, des membres de la section rando de SLC, du président du comité des fêtes.

Une randonnée va être organisée, ainsi qu'une chasse aux œufs.

Le comité des fêtes se charge de la buvette et de la restauration.

Une course pour les jeunes est aussi organisée par le comité de l'Orne.

Une décoration va être installée Rue Jean Gabin avec la pose des panneaux qui avaient été réalisés dans le cadre de la semaine du cyclotourisme de 2017.

Il a été demandé aux commerçants de mettre des vélos décorés devant leurs boutiques. Une structure va aussi pouvoir être mise en place au niveau du jet d'eau et un vélo sur le balcon de la mairie.

Le Club des Aînés réalise des fleurs en crépon pour parfaire la décoration !

Plusieurs élus viendront porter main forte pour la bonne organisation de cette journée, et du matériel sera prêté par la commune.

M. le Maire tient à remercier la CDC des Pays de L'Aigle pour le prêt du car-podium et de barrières.

Merci aussi au SMIRTOM pour le prêt de containers pour les déchets.

M. Stumboff remercie aussi Signalcom pour les étiquettes qui ont permis de pallier à une erreur de communication dans les horaires sur les affiches.

M. le Maire annonce qu'il y aura un « speaker » qui pourra faire des annonces pour mettre en avant notre commune et ses différentes manifestations. Il va être demandé aux associations de nous fournir les informations qu'elles souhaiteront diffuser.

Fête de la Musique

Mme Retaillé rappelle que la date de la Fête de la Musique a été fixée au vendredi 19 juin 2026.

Elle a contacté plusieurs groupes pour l'animation de la Fête de la Musique et son choix s'oriente sur le groupe CosmoLine. Accord est donné pour réserver ce groupe.

Le DJ est lui aussi réservé.

Le collège ne pourra pas participer cette année car le groupe théâtre et musique souhaitait se produire dans la salle des fêtes mais celle-ci est louée.

La présence des élèves de l'école primaire reste à confirmer.

Il va être demandé aux élèves et à la professeure du cours de chant s'ils souhaitent de nouveau faire une prestation.

Mme Retaillé s'enquiert de trouver d'autres animations si possible.

Le PMU l'Alezan et le Dauphin proposeront de la restauration comme les années précédentes, tout comme le pizzaiolo.

Il a été demandé au Roi de la Brioche d'être présent mais la réponse a été conditionnée à la possibilité de stationner le camion utilisé pour les marchés. La configuration de la place ne permet son stationnement.

Il va être proposé au comité des fêtes de vendre des gâteaux à vendre ou des crêpes.

L'APE propose de vendre des sucreries.

La tonnelle sera prêtée par l'association de la Pétanque, comme les années passées.

Dédommagement suite à dégât des eaux

Suite à des infiltrations d'eau dans l'atelier de la tapissière, nous sommes intervenus pour résoudre ce désagrément qui était lié à l'obstruction d'une gouttière par une boîte de conserve ! Afin de dédommager la tapissière, il est proposé de faire un geste sur le montant d'un loyer sur un mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider une réduction de loyer à Mme CHEMAIN, locataire du 13 place de la Mairie, d'un montant de 200 euros en dédommagement des dégâts causés par l'infiltration d'eau. Dédommagement fait en une fois sur le loyer du mois de mai 2026.

Divers

M. le Maire donne les informations suivantes aux élus :

- L'extension du pôle médical va débuter vers le 20 avril. Les réunions de chantier auront lieu le mardi vers 14h30. Il a été demandé que les praticiens soient dans la boucle des transmissions pour le suivi du chantier. Il y aura une attention particulière à porter sur le stationnement pendant les travaux.
- Un logement locatif a été libéré fin mars. L'état du logement nécessite un grand nettoyage. Il est proposé aux élus, sur la base du volontariat, de participer aux travaux de nettoyage et peinture. Une visite du logement est proposée.
- L'ordinateur portable de la mairie est ancien et très lent. Le coût de la remise en état avoisine le prix d'achat d'un appareil neuf. Des devis vont être demandés pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable.
- Un balayage des rues a été demandé au prestataire qui intervient habituellement afin qu'il puisse passer avant le 11 avril afin que les rues soient propres pour le Tour de l'Orne cycliste féminin. Il va aussi être demandé un devis pour réduire le nombre de passages à 6 passages par an au lieu de 12. M. Castel précise que le balayage régulier permet quand même de désherber et qu'il ne faut pas négliger cette action.
- Le Département nous a contacté pour un souci lié à des diamètres de buses dans le fossé face à la zone artisanale. Il est validé de faire les modifications en interne.
- Il est donné lecture de la lettre de remerciements du comité des fêtes pour la subvention versée par la commune afin d'aider à relancer cette association.
- M. le Maire et M. Stumboff sont intervenus afin d'améliorer le stationnement sur la place St Laurent. Nous verrons dans la durée si cette amélioration persiste.
- M. le Maire fait aussi part du décès de M. Henri Lechat. Il rappelle que la salle des fêtes est prêtée gracieusement pour les rassemblements suite aux inhumations pour les habitants de la commune.

Questions diverses

- M. Drault s'inquiète de la qualité et de la durabilité des travaux effectués sur les bordures de trottoirs de la Grande Rue. Il craint que le passage des camions ait une nouvelle fois raison de la fixation des bordures. Il propose un aplanissement

du trottoir. M. Castel répond que c'était la volonté de la commune lors de la réalisation de ces travaux, mais que le Département avait refusé cet aménagement... M. Drault suggère alors la mise en place d'un feu, sachant que les fourreaux sont déjà en place. Il convient de réfléchir à cette possibilité.

- Mme Barthonnnet-Wutkar déplore la présence de chenilles processionnaires dans les pins de la cour de l'école primaire. Elle s'étonne qu'il reste encore de nids sur les branches les plus hautes. Les pièges installés ne suffisent pas à retenir l'ensemble des chenilles. Il est rappelé que l'école est de compétence intercommunautaire. M. le Maire va appuyer cette demande auprès de la CDC mais ne peut pas plus. Il tiendra les élus au courant de la suite donnée à ce problème.

Prochaine séance 29 avril 2025.

Levée de séance à 22H40.

Le Maire,
J. BIGNON



Le secrétaire de séance
R. STUMBOFF

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes.